



Conduite du vignoble

Optimiser la pérennité de la vigne

Formation courte

- > Se perfectionner à la taille de la vigne ⁽¹⁾, aux tailles en vert ⁽⁴⁾ et à la taille de jeunes vignes ⁽²⁾
- > Se perfectionner aux pratiques pour restaurer les ceps malades ⁽³⁾

Contenu de la formation

- ✓ Améliorer sa taille de vigne pour limiter les maladies du bois : rappels sur la physiologie de la vigne et sur les principes de la taille, relation entre la taille et les maladies du bois, fonctionnement interne d'un cep de vigne, circulation de la sève dans la plante, dissection de ceps pour mettre en évidence le rôle négatif des plaies de taille sur la circulation de la sève, les mécanismes de défense de la plante, principe de la taille Guyot-Poussard
- ✓ Taille de formation des jeunes vignes : objectifs et principes, précautions pour préserver les flux de sève
- ✓ Perfectionnement aux pratiques pour restaurer les ceps malades : diagnostic des maladies du bois, comparaison des différentes stratégies
- ✓ Perfectionnement aux tailles en vert : définitions et objectifs, rôles et incidences de chaque opération sur la longévité de la vigne et sur la récolte, organisation du chantier d'ébourgeonnage, temps de travaux et coûts, gestes et postures

Moyens et modalités pédagogiques

✓ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Une exploitation viticole, un chai et un point de vente
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

✓ Modalités pédagogiques

- Applications pratiques sur le terrain
- Des mises en situation professionnelles
- Echanges

La réussite se cultive ici.

Dates :

7 et 14/12/21 ⁽¹⁾
22/03/22 ⁽²⁾
29/03/22 ⁽³⁾
26/04/22 ⁽⁴⁾

Durée :

5 jours - 35 h

Financement :

La formation est financée par OCAPIAT (ancien FAFSEA) et VIVEA

Intervenants :

Etienne Perdriau
Jean Philippe Fines



Modalités pratique et d'inscription

- Compléter et retourner la fiche d'inscription à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (un document obligatoire, contractuel et nominatif)
- Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention adressée par le CFPPA

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. Une convention de formation précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

** Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.*

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.



© Florent Vannier

Modalités d'évaluation/validation

Evaluation formative. Attestation de compétences

Public concerné - Pré-requis

- Formation ouverte à tout salarié du secteur viticole
- Justifier de 2 ans de pratiques viticoles (niveau confirmé exigé)



Contact : Raphaël HAMZA - T. +33 (0)2 41 40 21 30
raphael.hamza@educagri.fr

Assistante formation : Corinne RESCHE - T. +33 (0)2 41 40 21 30
corinne.resche@educagri.fr

→ pisani49.fr